

Arrêté n°12 du 27 mars 2024
prescrivant l'enquête publique du plan local d'urbanisme en cours de révision
de la commune de PLEINE-FOUGERES

Le maire,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-19 ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 à L.123-19 et R.123-1 à R.123-46,

Vu les délibérations en date du 25 janvier 2021 et du 12 juillet 2021 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération en date du 6 novembre 2023 du conseil municipal arrêtant le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision ;

Vu les pièces du dossier de plan local d'urbanisme en cours de révision soumis à l'enquête publique ;

Vu les avis des différentes personnes publiques consultées ;

Vu l'ordonnance E24000039/35 en date du 18 mars 2024 de M. le président du tribunal administratif de Rennes désignant M. Benoît LERAY domicilié à Soevres, Chantepie (35135) en qualité de commissaire-enquêteur.

ARRETE :

Article 1er : OBJET, DATE ET DUREE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Du jeudi 18 avril 2024 10h au mardi 21 mai 16h inclus, soit pendant une durée de 34 jours, il sera procédé à une enquête publique sur la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Pleine-Fougères.

Article 2 : DECISION POUVANT ETRE ADOPTEE AU TERME DE L'ENQUETE PUBLIQUE ET AUTORITE COMPETENTE POUR PRENDRE LA DECISION D'APPROBATION

Au terme de l'enquête publique, le projet de révision du plan local d'urbanisme pourra être approuvé par le Conseil Municipal de la commune de Pleine-Fougères et deviendra opposable.

Article 3 : DESIGNATION DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Par décision E24000039/35 du 18 mars 2024, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes a désigné un commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique, soit :

M. Benoît LERAY, domicilié à Soevres, Chantepie (35135), exerçant la profession d'agriculteur été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Article 4 : CONSTITUTION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Le dossier soumis à enquête publique comprendra notamment :

- Le plan local d'urbanisme révisé,
- Les avis des personnes publiques éventuellement émis,
- L'avis de l'autorité environnementale.

Article 5 : CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Les pièces du dossier seront déposées à la mairie de Pleine-Fougères pendant 34 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du jeudi 18 avril 2024, 10h au mardi 21 mai 16h inclus, ainsi que sur le site internet de la commune de Pleine-Fougères <https://pleine-fougeres.bzh/>.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier du plan local d'urbanisme révisé.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, auprès de la mairie de Pleine-Fougères, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, à l'adresse suivante 1, rue de Normandie 35610 Pleine-Fougères.

Article 6 : PRESENTATION DES OBSERVATIONS

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, sera déposé à la mairie de Pleine-Fougères pendant 34 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, du jeudi 18 avril 2024, 10H au mardi 21 mai 16h inclus.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, pendant toute la durée de l'enquête.

Le public pourra adresser ses observations écrites au commissaire-enquêteur à la mairie, à l'adresse suivante : Mairie de Pleine-Fougères, A l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur, 1, rue de Normandie 35610 Pleine-Fougères.

Par communication électronique à l'adresse : urbanisme.pleinefougeres@orange.fr avec dans l'objet « A l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur, révision du PLU »

Sur le site internet de la commune <https://pleine-fougeres.bzh/> à la rubrique « Contacts » avec pour objet « A l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur, révision du PLU »

Ces observations, transmises par correspondance ou par internet, seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais dans le registre d'enquête.

Elles pourront également être communiquées à toute personne (et à ses frais) qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Article 7 : ACCUEIL DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, écrites et orales, portant sur le projet du P.L.U. révisé dans le cadre de permanences :

Lieu des permanences	Adresses	Dates et horaires
MAIRIE	1, rue de Normandie	JEUDI 18 AVRIL 2024 10H-12H30
MAIRIE	1, rue de Normandie	LUNDI 29 AVRIL 2024 14H30-17H
MAIRIE	1, rue de Normandie	LUNDI 13 MAI 2024 14H30-17H
MAIRIE	1, rue de Normandie	MARDI 21 MAI 2024 14H-16H

Article 8 : CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1 du présent arrêté, le registre d'enquête sera transmis au commissaire enquêteur et sera clos et signé par ce dernier.

Article 10 : RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

A compter de la date de clôture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur dispose de trente jours pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées séparées à M. le Maire de Pleine-Fougères. Une copie du rapport du commissaire-enquêteur sera adressée à M. le président du Tribunal Administratif de Rennes

Article 11 : PUBLICITE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Cet avis sera affiché notamment à la Mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Pleine-Fougères.

Article 12 : NOTIFICATION

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le préfet,
- M. le sous-préfet.

Fait à Pleine-Fougères., le 27 mars 2024

Le maire

Louis Thebaud

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 035-213502222-20240327-202412PFEPPLU-AR

